

**COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021  
DELIBERATION N° DE-2021-005**

L'an deux mil vingt et un, le 12 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE (jusqu'à 22h15), Mme BISAUTA (jusqu'à 22h00), Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE (jusqu'à 23h25), M. DAUBISSE (à partir de 19h05), M. ALLEMAN (jusqu'à 20h30), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à 23h56), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de 22h20) ; M. AGUERRE à Mme CASTEL (à partir de 22h15) ; Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE (jusqu'à 22h20) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de 22h00) ; M. ARCOUET à M. UGALDE ; Mme LAPLACE à Mme LARRE (à partir de 23h25) ; M. DAUBISSE à M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à 19h05) ; Mme MOTHES à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. ALLEMAN à M. ALQUIE (à partir de 20h30) ; Mme ZITTEL à M. SEVILLA (à partir de 23h56).

**Absent(s) :**

Mme BRAU-BOIRIE (à partir de 22h20), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

---

*Entendu le rapport de M. SUSPERREGUI,*

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Modification des statuts.

Par délibération de son conseil municipal en date du 06 novembre 2020, la Ville de Louhossoa a sollicité son adhésion au syndicat intercommunal pour la gestion du centre

Txakurak (capture et récupération des animaux errants et abandonnés, gestion de la fourrière intercommunale et des établissements d'accueil et de garde).

Par délibération du conseil syndical de ce dernier, en date du 10 décembre 2020, cette adhésion a été acceptée, et l'article 1er des statuts, qui énumère les collectivités parties prenantes, doit être modifié.

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre du syndicat doit se prononcer sur la modification envisagée, et ce dans les trois mois qui suivent la délibération du conseil syndical.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Louhossoa et la modification des statuts qui en découle, telle qu'adoptée par le conseil syndical du syndicat pour la gestion du centre Txakurak dans sa séance du 19 mars 2019, nouvellement rédigé dans les termes suivants :

« En application des dispositions des articles L 5211-1 et suivants et L 5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes d'Anglet, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Cambo-les-Bains, Hasparren, Ixassou, Lahonce, Larressore, Louhossoa, Mouguerre, Saint-Palais, Saint-Pierre-d'Arube, Urcuit, Urt, Villefranque, Ustaritz et Ispoure un syndicat qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre Txakurak. »

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services